



13^{ème} COURSE DE COTE REGIONALE DE LAAS-TILLAC

23 & 24 Août 2014

REGLEMENT PARTICULIER

Contact : **Mr BARDOT Guillaume**
14 avenue JEAN MERMOZ
32300 MIRANDE

Tél : 06.03.00.91.66
Fax : 05.62.66.51.64
Mail : bardot.guillaume@gmail.com



SOMMAIRE

Article 1p : Organisation de la Course
Article 2p : Assurances
Article 3p : Concurrents et Pilotes
Article 4p : Voitures et équipements
Article 5p : Publicités
Article 6p : Sites et infrastructures
Article 7p : Déroulement de l'épreuve
Article 8p : Pénalités
Article 9p : Classements
Article 10p : Prix

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côte et Slaloms

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ASA Armagnac Bigorre organise le 23 et 24 Août 2014 avec le concours du Club Automobile Mirande Astarac une épreuve automobile dénommée :

13^{ème} Course de Côte Régionale de LAAS TILLAC

Cette épreuve compte pour : la Coupe de France de la Montagne 2014 coef 1, le Championnat du Comité Régional Midi Pyrénées, le Challenge "Commissaires" Midi-Pyrénées 2014.

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional sous le numéro 035 en date 01/07/2014, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro R320 en date du 02/07/2014

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Epreuves régionales

Président du Collège des Commissaires Sportifs :	Mr GALARD Bernard	Lic. n° 4608/0915
Commissaires Sportifs :	Mr BEGARIE Jean Mr CHABENAT Patrick	Lic. n° 2400/1003 Lic. n° 3769/1003
Directeur de Course :	Mr POITEVIN Philippe	Lic. n° 13330/106
Directeur de Course Adjoint :	Mr SEMPERE Philippe	Lic n° 167759/1003
Commissaire Technique Responsable :	Mr DESPORTES Arnaud	Lic. n° 2117/0910
Commissaires Techniques :	Mr PABON Jessica Mr IMBERT Jean François	Lic. n° 212367/0914 Lic. n°170395/0914
Chargé de la mise en place des moyens :	Mr BARDOT Guillaume	Lic. n° 138742/0914
Chargé des relations avec les concurrents :	Mr CONTAUT Jean Mme SEMPERE Helene	Lic. n° 178797/0914 Lic n° 170668/1003
Chargé des Commissaires de route :	Mr Désigné par ASA	
Chronométreurs :	Mlle CORDEAU Elodie Mr PERRIER Jean-Pierre	Lic. n° 224925/0914 Lic. n° 21244/1009
Responsable Classement :	Mr PERRIER Jean-Pierre	Lic. n° 21244/1009

1.2P. HORAIRES

<u>Clôture des engagements :</u>	le 19 Août 2014 à 24 heures cachet de la poste faisant foi.
<u>Publication de la liste des engagés :</u>	le 21 Août 2014
<u>Vérifications administratives :</u>	le 23 Août de 14 h 15 à 17 h 30 et le 24 Août de 07 h 45 à 08 h 45.
<u>Vérifications techniques :</u>	le 23 Août de 14 h 30 à 17 h 45 et le 24 Août de 07 h 50 à 09 h 00.
<u>Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais :</u>	le 24 Août 2014 à 09 h 10.
<u>Briefing des commissaires :</u>	le 24 Août 2014 à 08 h 00 à la salle des fêtes de TILLAC.
<u>Essais non chronométrés :</u>	le 24 Août 2014 de 09 h 15 à 10 h 00.
<u>Essais chronométrés :</u>	le 24 Août 2014 de 10 h 00 à 12 h 00.
	<u>(Impérativement dans l'ordre décroissant des numéros de courses)</u>

Briefing des pilotes : **le 24 Août 2014 à 12 h 15 en haut de la côte.**
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course : **le 24 Août 2014 à 12 h 15.**

Course

- 1^{ère} montée le 24 Août 2014 de 14 h 15 à 15 h 15
- 2^{ème} montée le 24 Août 2014 de 15 h 30 à 16 h 30
- 3^{ème} montée le 24 Août 2014 de 16 h 45 à 17 h 45

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : le 24 Août 2014 après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

Parc fermé d'arrivée obligatoire sur la D16 (à gauche dans le sens contraire de la course) après la ligne de départ.

PODIUM sur la ligne de départ à la fin de la course.

Remise des prix le 24 Août 2014 à 19 h 30 à la salle des fêtes de TILLAC.

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix ainsi que le Palmarès :
le 24 Août 2014 à partir de 19 h 30 à la salle des fêtes de TILLAC.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs : Réunion 1 : le 24 Août 2014 à 08 h 00.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives : **le 23 Août 2014 de 14 h 15 à 17 h 30 à la Halle de MIRANDE**
le 24 Août 2014 de 07 h 45 à 08 h 45 à la Mairie de TILLAC

Vérifications techniques : **le 23 Août 2014 de 14 h 30 à 17 h 45 à la Halle de MIRANDE**
le 24 Août 2014 de 07 h 50 à 09 h 00 à la Mairie de TILLAC

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :
Garage BARDOT - 14 avenue Jean Mermoz - 32300 MIRANDE

Taux horaire de la main-d'œuvre : 60€ TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle **soit le 24 Août 2014 à 09 h 00.**

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 18 Août 2013 à 9h10.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Néant

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

M. BARDOT Guillaume - 14 avenue Jean Mermoz - 32300 MIRANDE
Tél : 06.03.00.91.66 / Fax : 05.62.66.51.64

Les frais de participation sont fixés à **240 €**, réduits à **120 €**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur et à **50 €** pour les membres du CLUB AUTOMOBILE MIRANDE ASTARAC.

L'épreuve est ouverte aux personnes prenant un titre de participation à 75 € euros (licence à la journée pour les groupes F2000, N/FN, A/FA, FC et GT de série en plus des frais d'engagement ci dessus). Obligation de fournir aux vérifications administratives un certificat médical de non-contre indication à la pratique du sport automobile ainsi que le permis de conduire.

Pour être valables, les engagements devront **obligatoirement** être accompagnés des frais de participation. **Chèques à établir à l'ordre du Club Automobile Mirande Astarac.**

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 90.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Une même voiture pourra être utilisée par deux concurrents (Double montes)

Groupes confondus	GROUPE	CLASSE	Cylindrée	LAAS TILLAC Régionale
F2000	F2000	F2000 1	0 à 1400	Oui
		F2000 2	+ 1400 à 1600	Oui
		F2000 3	+ 1600 à 2000	Oui
FC	FC	FC 1	0 à 1300	Oui
		FC 2	+ 1300 à 1600	Oui
		FC 3	+ 1600 à 2000	Oui
		FC4	+ 2000 à 3500	Oui
N/FN	N/FN	N/FN 1 +R1A	0 à 1400	Oui
		N/FN 2 + R1B	+ 1400 à 1600	Oui
		N 2 de série	+ 1400 à 1600	Oui
		N/FN 3	+ 1600 à 2000	Oui
		N/FN 4	+ 2000	Oui
A/FA	A/FA	A/FA 1	0 à 1400	Oui
		A/FA 2-R2B-R3T	+ 1400 à 1600	Oui
		A/FA 3-R2C-R3C-R3D	+ 1600 à 2000	Oui
		A/FA 4-R4	+ 2000	Oui
GT de série	GT	GT 1	0 à 2000	Oui
		GT 2	+ 2000	Oui
GT & tourisme spéciales	GT TS			Oui
CM/CNF/CN	CM	CM 1/CM 2	0 à 1003	Oui
	CNF/CN	CNF 1/CN 1	0 à 1600	Oui
		CNF 2/CN 2	+ 1600 à 2000	Oui
D/E	D/E	D/E 1	0 à 1300 + Campus	Oui
		D/E 2	+ 1300 à 1605	Oui
		D/E 3	FF - F3B	Oui
		D/E 7	FR	Oui

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.2.7.P. Echappement

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Publicité obligatoire (non rachetable) : sera précisée par additif

Publicité optionnelle : Néant

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La Course de Côte de LAAS TILLAC se déroule sur la départementale D16 sur les communes de LAAS et TILLAC et son parcours est le suivant :

Départ : D16, 200m après le pont
D16, 50m avant le carrefour LAAS - St CHRISTAUD

La course se déroulera en TROIS montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.
Pente moyenne : 7%
Longueur du parcours : 1500 mètres
Modalités de retour au départ : En convoi sous les ordres du Directeur de Course
Parc de départ : situé sur la D16 au niveau du pont à 200m avant la ligne de départ
Parc d'arrivée : situé 300m après la ligne d'arrivée

6.2P. ROUTE DE COURSE

La seule modalité d'accès au départ entre les montées est d'emprunter la D16 dans le sens LAAS vers TILLAC

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : lieu : sur la D16, 200m avant la ligne de départ en direction de LAAS.

Rappel : les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ et **dans l'ordre décroissant des numéros de course**. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

6.5P. PARC CONCURRENT

Le parc concurrent sera situé sur la D16 dans le village de TILLAC.

Le parc concurrent est unique quelque soient les groupes.

Le parc concurrent sera accessible à partir de 08 h 00 le 24 Août 2014.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé. Le parc fermé final OBLIGATOIRE (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé en lieu et place de la pré grille de départ. Cette zone est clairement délimitée.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications : au parc des vérifications
- pendant les essais et la course au parc départ : sur la ligne de départ
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée : au même lieu que pendant la course

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation la permanence se tiendra :

- **Samedi 23 Août 2014 de 14 h 15 à 17 h 45** à la Halle de MIRANDE.
- **Dimanche 24 Août 2014 de 08 h 00 à 19 h 00** au PC course situé sur la ligne de départ

Tél :

Centre de secours le plus proche : centre hospitalier d'Auch ;

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1P. ESSAIS

Les concurrents pourront prendre part à 2 montées d'essai chronométrées. Chaque voiture partira dans sa classe et dans son groupe, dans l'ordre décroissant de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais.

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu à l'entrée du parc d'arrivée **le dimanche 24 Août 2014 à 12 h 15**.

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Préciser la procédure de départ : aux feux tricolores.

Les départs s'effectueront dans l'ordre décroissant des numéros

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer en parc fermé

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Course de Côte comptant pour la Coupe de France :
Le classement s'effectuera sur le temps de la meilleure montée.

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

Les classements provisoires seront établis de la façon suivante :

Pour toutes les épreuves :

- 1 classement général + un classement général sans les pilotes prioritaires,
- 1 classement général féminin + un classement féminin sans les pilotes prioritaires,
- 1 classement par groupe + un classement par groupe sans les pilotes prioritaires,
- 1 classement par classe + un classement par classe sans les pilotes prioritaires

ARTICLE 10P. PRIX

10.1p. Trophées : NEANT

10.2p. Prix :

CLASSEMENT SCRATCH		CLASSEMENT GROUPE	
1er	180 Euros	Dans chaque groupe	
2ème	140 Euros	De 1 à 3 partants : 1er 80 Euros	
3ème	130 Euros	De 4 à 6 partants : 2ème 60 Euros Plus de 6 partants : 3ème 40 Euros	
CLASSEMENT PAR CLASSE		COUPE DES DAMES	
1er	80 Euros	1ère 80 Euros	
5 à 7 partants : 2ème	50 Euros	3 et plus : 2ème 50 Euros	
+ de 8 partants : 3 ^{ème}	30 Euros		

Les prix des groupes et classes FC et F2000 sont séparés.

10.3p. Coupes :

Des coupes seront distribuées lors de la remise des prix à chaque concurrent classé
- 1 coupe à chaque commissaire

N.B : Les prix et coupes ne sont pas cumulables.

10.4p. Podium :

Un podium sera organisé sur la ligne de départ dans la foulée de la fin de l'épreuve pour applaudir et féliciter en public les 3 premiers du classement général de l'épreuve ainsi que la 1^{ère} féminine.

10.5p. Remise des Prix et Coupes :

La remise des prix (coupes et palmarès) aura lieu **le 24 août 2014**, 30 minutes après l'affichage des résultats, à la salle des fêtes de TILLAC vers 19 h 30.

10.6p. Remise des Chèques et Palmarès :

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix ainsi que le Palmarès :
le 24 Août 2014 à 19 h 30 à la salle des fêtes de TILLAC.